Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213502560-20260210-DEL2026_01-DE

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 2 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 du mois de février à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer
Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPFF, Mr Bernard LALOUX, Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mr Didier GRASER, Mr François-Régis SIRJACQ, Mr Valéry LAMOURE, Mme Nathalie DOAT CHARPENTIER, Mme Isabelle LE FERREC, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mme Émilie LÉVÊQUE, Mme Emmanuelle OLLIVIER HUBLOT, Mme Eugénie BUCHON, Mr Bruno VOYER, Mr Sylvain POILVET.

Absents excusés : 2

Mme Sarah GERBOUT a donné procuration à Mme Delphine SCHIMPFF
Mr Jean-Christophe PÉAN a donné procuration à Mme Mélanie BILLOT-TOULLIC

Absent : 0

Mme Émilie LEVEQUE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents ou représentés : 19
Nombre de votants : 19

2026-01- INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – SCHEMA DE LA LECTURE PUBLIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et notamment son article 10 ;
Vu le schéma départemental de la lecture publique 2023-2028 ;
Vu la délibération n°2025-124 du 13 novembre 2025 prise par le conseil communautaire de la CCCE, relative à l'adoption de cette convention ;

Il convient d'adopter la convention de partenariat proposée par le Département d'Ille-et-Vilaine aux 6 communes bretilliennes du territoire communautaire.

Le projet présenté a fait l'objet d'échanges techniques préalables et la version présentée au conseil municipal a été consolidée avec les observations des différentes collectivités.

Cette convention présente les actions et les engagements du Département, des communes et de la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude (CCCE) en matière de lecture publique. Elle sera conclue jusqu'au 31 décembre 2028, dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique 2023-2028.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique ci-annexée,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Saint-Briac sur mer le 10 février 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER
ILLE-ET-VILAINE